



Accueil en résidence et accompagnement artistique : critères

La Fondation donnera la priorité aux compagnies/projets qui :

- souhaitent acquérir ou approfondir des outils liés au théâtre itinérant* en bénéficiant d'un accompagnement d'expertise par nos intervenant.e.s pour un projet de spectacle ou de recherche.
- sont émergentes **
- portent un projet à long terme a minima sur trois ans
- ont envie de s'impliquer activement dans le nord-vaudois ou/et sur leur propre territoire ; prennent en compte le patrimoine culturel et historique lié au territoire étudié; proposent une réponse artistique à un ou plusieurs besoins de la population régionale.
- sont intergénérationnels, inclusifs, communautaires, solidaires.

* le théâtre itinérant va vers les publics en parcourant les territoires décentralisés pour aller à la rencontre des populations là où elles vivent.

** Est considérée comme une compagnie émergente, un collectif constitué d'artistes pratiquant leur discipline dans les 5 ans après la fin de sa formation professionnelle.

Sont exclus de l'appel à projet les répétitions pour un spectacle. Pour cela, il est possible de louer la maison en dehors des périodes de résidences (voir critères de location).

Marche à suivre :

Les compagnies intéressées à bénéficier d'un accueil en résidence pour le théâtre itinérant doivent en faire la demande **au plus tard jusqu'au 30 novembre 2026** en adressant :

- une brève présentation du projet et son lien avec le théâtre itinérant
- une projection de l'étape de travail (processus de création) que la compagnie envisage de réaliser aux Mûriers
- le type d'accompagnement artistique souhaité
- un CV de la Cie
- la période ou les périodes et durée de résidence souhaitée

Les périodes ouvrables d'accueil pour les résidences accompagnées couvrent les mois de mars, avril, juin, juillet, août et novembre 2027.

Contre - partie pour un accueil en résidence

Les compagnies proposent une sortie de résidence, organisée dans l'espace de résidence ou dans la région, à préciser selon la nature du projet et les besoins.

Le lieu

La Maison dispose d'un grand appartement relié directement par un escalier à un espace de répétition de 100m² sous les combles de la maison, sise au chemin des Mûriers 1 à 1420 Fiez.

Les compagnies peuvent y vivre et y travailler en immersion, dans un environnement calme et retiré des sollicitations extérieures quotidiennes.

La Maison dispose actuellement de 4 pièces pouvant accueillir et loger jusqu'à 7 ou 8 personnes.

Tarif et règlement

Un *Contrat d'accueil en résidence* ainsi que le *Règlement d'utilisation de la Maison* vous seront envoyés.

Contact

Fondation Les Mûriers

Thierry Crozat

thierry.crozat@muriers.ch